

Ce que le procès du « dentiste de l'horreur » nous dit de la profession

Sur-médiatisé, le procès du Dr Van Nierop s'est ouvert à Nevers le 8 mars, quelques jours après le scandale Dentexia. Une période riche en actualité dentaire à scandale... L'occasion pour Indépendantaire d'observer le traitement journalistique de cette affaire et de pointer ce qu'il nous apprend sur la profession telle qu'elle est perçue.

Par Rémy Pascal

En préambule de cet article, quelques précisions. Il n'est, bien entendu, pas dans l'objectif d'Indépendantaire de défendre le Dr Van Nierop. Loin de là. Néanmoins, il peut être intéressant de se saisir de ce procès pour analyser la manière dont est perçue la profession aujourd'hui. Un scandale de ce genre entachant généralement et malheureusement la probité de l'ensemble d'une profession... Une approche réflexive qui soulève notamment le peu de modération des journalistes grand public sur le traitement de cette affaire. D'un point de vue quantitatif mais également d'une manière plus qualitative, nous y reviendrons. Le procès du « dentiste de l'horreur », comme se plaisent à l'appeler les médias, fait resurgir le lot habituel d'images négatives et d'associations inconscientes qui collent à la peau des praticiens depuis toujours : charlatans, escrocs, riches, profiteurs, sadiques, manipulateurs, etc. Avec une crainte sous forme de question : deux semaines d'ultra-médiatisation peuvent-elles ruiner d'un seul geste les multiples efforts entrepris par la profession pour revaloriser son image ? Seul le temps pourra en témoigner. Mais déjà, nombre de praticiens se sont vus interpellés par leurs patients

sur cette affaire qui défraye la chronique. Décryptage.

Un sujet « vendeur »

D'un point de vue journalistique, le procès du Dr Van Nierop est composé de tous les ingrédients qui forment « un bon sujet ». La recette est parfaite. Il touche tout le monde et renvoie à une expérience individuelle (la relation avec son propre dentiste), il évoque un thème déjà fortement nourri de souvenirs et d'émotions sensibles,

il peut être porté par une multitude de témoignages plus palpitants les uns que les autres, il s'échelonne dans le temps en suivant le rythme de l'appareil judiciaire et enfin, il donne droit à des exagérations approximatives que personne ne viendra remettre en cause, tant le prévenu est, d'emblée, considéré comme un « monstre ». Du pain béni pour les journalistes. En trois jours, des milliers d'articles ont été écrits sur ce sujet. La plupart des grandes rédactions ont dépêché des

On ne peut rester que sidérés face à la méconnaissance, assortie d'un certain mépris, des médias généralistes pour la profession : les articles invitent insidieusement les lecteurs à se méfier de leur praticien.



reporters au tribunal correctionnel de Nevers pour couvrir l'événement sous forme de « direct » et ont déplacé des envoyés spéciaux dans la commune où exerçait le praticien, Château-Chinon. Un arsenal qui exprime la volonté d'un sur-traitement médiatique et par conséquent, une concurrence entre les différents titres de presse. Une compétition qui a poussé à la surenchère. Pour se distinguer de son confrère, rien de tel qu'un témoignage plus poignant... La santé bucco-dentaire des Français reste un sujet passionnant et la majorité des praticiens sont à la recherche de relais médiatiques pour défendre leur dentisterie de qualité. Pour cette raison, il peut apparaître dommageable de ne pas avoir profité de ce fait divers pour poser des questions plus profondes sur la profession (voir encadré en page suivante).

L'utilisation à outrance de témoignages

En somme, rendre compte de cette affaire judiciaire par les faits se résume à peu de mots (voir ci-contre). Les suites factuelles se feront entendre par la voix des décisions judiciaires. Mais nous l'avons dit, il suffisait de tendre un micro aux parties civiles pour recueillir des témoignages... à couper le souffle. Sans aucun filtre, ni aucune vérification des propos, les victimes ont pu nourrir les colonnes de leurs souvenirs traumatisés. Ces dernières, propulsées pour l'occasion docteur en chirurgie dentaire, dévoilaient leur propre diagnostic et affirmaient en s'appuyant sur leur conviction strictement personnelle, que le Dr Van Nierop avait extrait des dents saines, multiplié les détartrages inutiles ou abusés des anesthésies. Pour exemple, dans le *Journal du centre* du 9 mars, un patient affirme que ses « douleurs dentaires n'étaient pas dues à l'état de ses molaires dévitalisées par le praticien mais à une simple sinusite », un autre soutient dans le magazine *L'Express* que

« l'anesthésie était si forte, qu'elle a provoqué un accident vasculaire cérébral ». Enfin, dans le *Figaro* du 12 mars, Géraldine en est persuadée, « en se faisant soigner une carie, 13 dents sont devenues douloureuses. » Les témoignages approximatifs décrivant les pratiques plus que douteuses du praticien se multiplient et viennent gonfler l'image d'un « dentiste de l'horreur ». Exemples en rafale : « Il m'a détartré les dents à la roulette », « Il m'a arraché huit dents d'un coup », « Il a laissé un trou énorme à la place de la racine », « Il m'a râpé les dents, il m'a coupé quelque chose, un bout de viande », « C'était tellement infecté, qu'un petit bout de ma mâchoire était nécrosé », « J'ai attendu dans la salle d'attente pendant qu'ils étaient partis déjeuner, je pissais le sang », « Ma joue été cousue à la gencive », « C'était vraiment de la boucherie, ça sautait de partout, des bouts de dents, du sang, qui m'arrivaient dans les yeux », « Je suis reparti de chez lui avec une infection et trois dents en moins », « Je pense qu'il voulait faire des dégâts pour ensuite les réparer au prix fort », etc. La liste pourrait se poursuivre sur des pages.

Le portrait d'un monstre

Certes, on sait depuis 1996 et la sortie du film d'horreur « *Le dentiste* » de Brian Yuzna, qu'il n'est pas nécessaire d'accoler au nom de cette profession un adjectif pour en faire un bon titre d'épouvante, mais tout de même. Dans leurs articles, sans attendre les délibérations des magistrats, les journalistes se sont laissés aller à une série de commentaires qui dépassent largement les faits. Sur le fond par exemple, le rédacteur du *Journal du centre* du 10 mars ironise sur la « sacro-sainte radio panoramique », son confrère de France TV info trouve suspect que le praticien soit « arrangeant en consultant parfois dès sept heures du matin ou tard le soir, voire même le samedi ». De même, France Info s'étonne : le prévenu a eu la volonté « de devenir dentiste très tôt,

à l'âge de quatre ans. Il a fait les études nécessaires aux Pays-Bas et a même obtenu son diplôme. » Plus généralement, il ressort de tous les articles de presse un vocabulaire du champ sémantique de l'horreur, dressant le portrait d'un homme semblable au personnage principal du film de Brian Yuzna. Ainsi, passés les titres « *Dentiste de l'horreur* » ou « *Dentiste boucher* », le Dr Van Nierop se voit qualifier d'homme sans « aucune compassion. Aucun sentiment. Pour personne. » avant d'être décrit « avachi derrière les vitres du box des prévenus car rien ne semble l'intéresser » (le JDC). Il s'agit d'un homme, pour le *Figaro*, qui a « mutilé une centaine de patients » et qui, s'appuyant sur une expertise psychologique, souffre « d'une pathologie narcissique majeure entraînant l'effacement de tout sens moral ». Sur France TV info, on apprend qu'il s'agit « d'un costaud, qui se coue, avec un grand corps comme ça, on dirait une pelleteuse », en somme un homme qui a « massacré les bouches des Morvandiaux pendant 4 ans » doté d'un accent et d'une manière de s'exprimer effrayante à elle seule : « peut-être piqué », « grave, grave », « beau, plus beau ! ». De quoi se demander en effet s'il s'agit encore d'un être humain ou d'un monstre. D'ailleurs lorsqu'en 2014 il est interpellé, il fait une tentative de suicide à l'arrivée des forces de l'ordre, « en se tranchant la gorge et en écartant la plaie avec ses mains. » En détention provisoire, il « avale des lames de rasoir » et tombe en dépression, « ce grand monsieur décrit comme hyper viril par la plupart des gens affirme vouloir devenir une femme ». Il n'en faut pas plus à *L'Express* pour poser une question « Est-ce à dire que son côté massif, profil rugbyman, n'était qu'une façade ? » L'hebdomadaire se plaît à rappeler qu'en 2014, le Dr Van Nierop aurait laissé entendre qu'il avait « tué sa première épouse en 2006 aux Pays-Bas ! Mais l'enquête sur ce supposé crime n'aboutira pas. » En somme, comme le souligne Europe 1 par le témoignage d'une victime, « c'est plus

Rappel des faits

Le procès s'est ouvert au tribunal correctionnel de Nevers le 8 mars. Le Néerlandais de 51 ans, dont le nom est Mark Van Nierop, a été jugé jusqu'au 18 mars pour avoir mutilé une centaine de patients dans son cabinet dentaire à Château-Chinon entre 2008 et 2012. Il encourt dix ans de prison et 150 000 euros d'amende pour mutilations, escroqueries et faux en écriture. À l'issue du procès, le jugement a été mis en délibéré. Ce numéro de l'Indépendantaire a été bouclé avant la fin du procès.



→ *qu'un boucher, c'est un bestiau, on ne peut même pas définir ce qu'il est, ce gars là...* ». Effectivement, à la lecture des commentaires, on est en droit de se poser la question mais également de rappeler à certains, que le maintien de la dignité humaine surpasse les agissements de chacun quand bien même ils sont condamnables.

Faire confiance à son dentiste : un risque !

Praticiens, praticiennes, méfiez-vous. À l'étude des différents articles, il apparaît que la relation de confiance entre les chirurgiens-dentistes et leurs patients n'est peut-être pas une bonne chose. Pour l'AFP, relatant les propos d'une partie civile, les victimes « *lui ont fait confiance et il a trahi cette confiance* ». Un sentiment tout de même vite acquis pour une autre plaignante qui considère que « *quand on voit une plaque de cuivre à côté d'une porte, on fait confiance* ». D'ailleurs, la porte est déjà ouverte depuis des années, le Dr Van Nierop comme beaucoup de dentistes est un charlatan, « *C'est un super menteur en plus d'être un escroc. Il a raté sa vocation. Ce n'est pas dentiste qu'il aurait dû être, c'est comédien* » assure Gérard à France TV info. L'avocat des victimes évoque un homme avec « *des comportements un peu gourou, les patients étaient*



Image extraite du film *Le Dentiste 2*, 1998.

« La compétition médiatique a poussé à la surenchère. Pour se distinguer rien de tel qu'un témoignage plus poignant... »

sous son emprise ». Si les articles étudiés invitent insidieusement leurs lecteurs à se méfier de leur praticien et à ne pas lui vouer une entière confiance, ils mettent également en garde contre... les cabinets modernes et la gentillesse des chirurgiens-dentistes. Mieux vaut apparemment, exercer dans un cabinet vieillissant, être désagréable et surtout, ne pas présenter de signes extérieurs d'aisance financière. Un crime ! *Le Figaro* semble trouver suspect le fait que « *l'homme menait*

grand train, entreprenant des travaux d'importance dans sa maison et séjournant régulièrement dans des hôtels de luxe ». De son côté, France2.fr pointe le goût pour « *les cigares, au volant de son 4X4* », de l'homme « *collectionnant les conquêtes. Sa seconde épouse, roule en Corvette* ». *L'Express*, sous un intertitre « *Grandes pompes et petits soins* » décrit un homme a « *belle allure, sympathique et qui inspire confiance. Son cabinet est flambant neuf, propre et bien équipé, avec plein d'ordinateurs...* ». Quant aux services offerts à la patientèle, il devient louche « *qu'en cas de retard, le praticien offre même un café pour patienter* ». Bref, les attentions destinées aux patients apparaissent douteuses. Tout comme, une organisation trop bien huilée, « *La secrétaire avait pour consigne de rappeler la veille du rendez-vous pour relancer le client* »... On notera ici l'emploi du mot « *client* » pour définitivement faire oublier le caractère médical de l'activité de chirurgien-dentiste au profit d'un rapport purement commercial. En conclusion, on ne peut rester que sidérés face à la méconnaissance, assortie d'un certain mépris, des médias généralistes pour la profession. Un triste constat. ■

Lamort vous conseille

À noter, la noble tentative du *Nouvel Observateur* qui invite ses lecteurs à « *trouver un praticien de confiance* ». « *L'Obs* » donne cinq conseils pour s'y retrouver plus facilement. » Disponible gratuitement sur Internet, cet article d'un intérêt relativement faible a été rédigé par le journaliste Edouard Lamort. On n'ose croire à l'utilisation d'un pseudonyme de mauvais goût.

Les bonnes questions que devrait poser ce procès

- Château-Chinon est un désert médical. L'installation en 2008 du dentiste néerlandais a répondu à une demande de la population et des élus. Comment faire face à l'accroissement des zones sous dotées en praticiens ?

- Le Dr Van Nierop a exercé durant quatre ans sans aucune entrave. Quelle méthode mettre en place pour une évaluation continue des chirurgiens-dentistes ?

- Le Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes de la Nièvre ignorait que le Dr Van Nierop faisait l'objet de poursuites disciplinaires aux Pays-Bas avant d'arriver en France. Comment mieux surveiller les pratiques des dentistes venus de l'étranger pour exercer sur le sol français ?

- Les victimes n'ont clairement pas reçu des soins représentatifs de ce que propose la profession aujourd'hui. Quelle stratégie adoptée pour valoriser le travail de qualité ?



© iStockphoto / RUSSELLTATEdotCOM